



# Formation des Conseillers bénévoles IDEAS

# SOMMAIRE

- Caractéristiques
- Quelques chiffres
- Les ressources
- Les contrôles
- Les enjeux
- Le bénévolat
- Les grands acteurs
- Les fondations

## Sources:

- ✓ **Le Rameau**
- ✓ **Centre d'économie de la Sorbonne** *Le paysage associatif français Mesure et Evolutions – Viviane Tchernonog et Lionel Prouteau -2018*
- ✓ **LEMNA – CRA** *Bénévolat et bénévoles en France en 2017- Lionel Prouteau*
- ✓ **Fondation de France** *Observatoire de la Philanthropie*
- ✓ **Le Mouvement Associatif**

## La flexibilité du statut juridique de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

" l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices...".

L'association est l'expression d'une liberté publique

Permet une **grande facilité pour créer** une association (environ 70.000 par an)

Fait du monde associatif un **secteur très hétérogène**.

## Un secteur très hétérogène

**tant en termes d'objectifs** : d'organisations au service de ses membres (fédérations professionnelles, clubs de loisirs...) aux structures d'intérêt général

**qu'en terme de domaines d'activité** (insertion, sanitaire et social, environnement, recherche, solidarité internationale, culture, sport, défense des droits, éducation populaire...)

# Le Monde Associatif

---

Le capital d'une association, c'est le **capital humain** et le **lien social**  
Des valeurs fortes : **Engagement et Solidarité**

Un modèle socio-économique fondé sur 3 piliers :

- Une **ressource humaine bénévole** : la GRH s'articule autour de la mixité bénévole/salarié (*Seules 10,6 % des associations, soit 159 000 associations, ont eu recours à l'emploi salarié en 2017*)
- Un **financement provenant principalement** des financements publics et de la participation des usagers
- Des **partenariats**

Et sur un principe : la gestion désintéressée

2 axes d'analyse permettent de qualifier le modèle associatif

- Le **modèle de gouvernance participatif**,
- Les **missions**, et notamment celles qui relèvent de **l'intérêt général**.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**PRÈS DE 9 FRANÇAIS SUR 10** considèrent les associations comme l'un des principaux acteurs d'une vie locale riche et dynamique sur un territoire

**22 %** des établissements de santé sont des établissements privés non lucratifs (associations, fondations, mutuelles...)

**30 %** des EPHAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

**40 %** des crèches

**50 %** des structures d'aides à domicile

**90 %** des établissements d'accueil d'enfants handicapés

**+ DE 90 %** des clubs sportifs

**80 %** des établissements d'enseignement culturel

**+ OU - 2000** festivals par an

**50 %** des accueils de loisirs

**SONT ASSOCIATIFS**

- **Un secteur dynamique** : environ 1,5 million d'associations
  - 33 300 créations annuelles nettes, soit un rythme annuel moyen d'augmentation de 2,4 % depuis 2011
  - 159 000 associations employeuses, soit 10,6% des associations
- **Une force de frappe significative : 3 millions d'ETP**
  - 1,6 million d'ETP salariés (1,85 millions d'emplois)  
Soit 9,7% des salariés du secteur privé
  - 1,425 million d'ETP bénévoles (22 millions de bénévoles)
- **Un poids économique non négligeable**
  - 165 Md€ de valeur ajoutée :
    - 125,3 Md€ de budget soit 3,3% du PIB français
    - Environ 40 Md€ de valorisation du bénévolat (2013)

### NOMBRE, TAILLE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS

- Un très grand nombre de petites associations disposant de quelques centaines d'euros de ressources annuelles et s'appuyant sur le travail bénévole  
**75 % des associations gèrent un budget annuel de moins de 10 000 euros et ne réalisent que 4 % du budget total du secteur associatif.**
- Les budgets associatifs sont très concentrés dans quelques grandes associations :  
**1,3 % du nombre d'associations gèrent un budget supérieur à 500 000€ et réalisent 71 % du budget total cumulé du secteur associatif**

Structure par taille des associations

Taille budget (K€)	Nombre d'Associations (%)			Budgets (%)
	2011	2017		2017
< 1	19,3	25,6		0,2
1 à 10	45,6	49,0		3,8
10 à 50	20,4	18,9		8,4
50 à 200	8,3	3,9		7,6
200 à 500	3,1	1,3		8,9
> 500	3,3	1,3		71,2
Total	100,0	100		100
Total (volume)	1 300 000	1 500 000		113 Mrds €

CF Viviane Tchernonog 2018

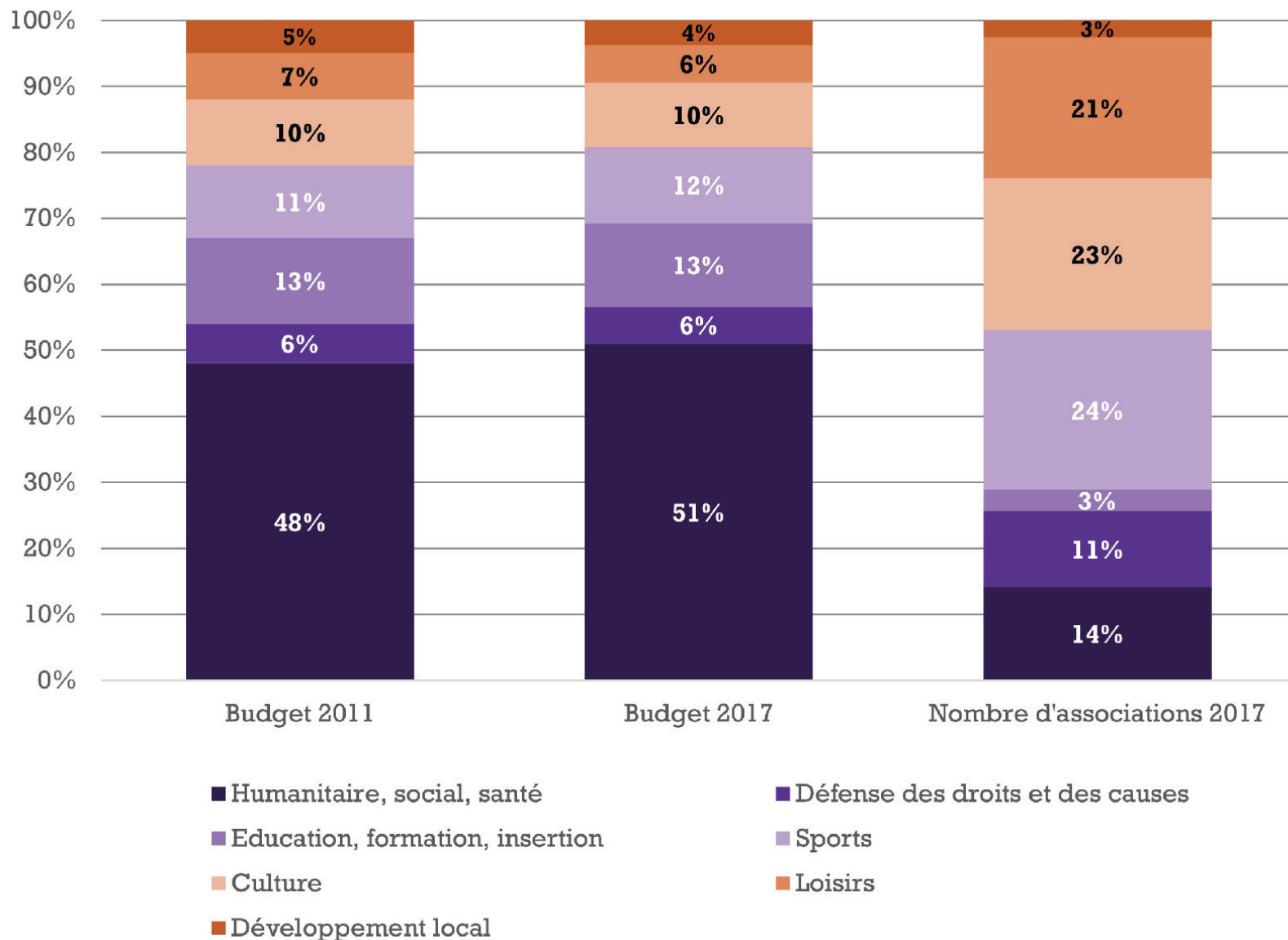


## NOMBRE, TAILLE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS

- Les petites associations **sportives, culturelles et de loisirs** dominant le paysage associatif elles représentent ensemble **69 %**
- Les associations d'action **humanitaire, d'action sociale et de santé** sont peu nombreuses elles représentent ensemble **14 % des associations** mais réalisent **51% du budget total**

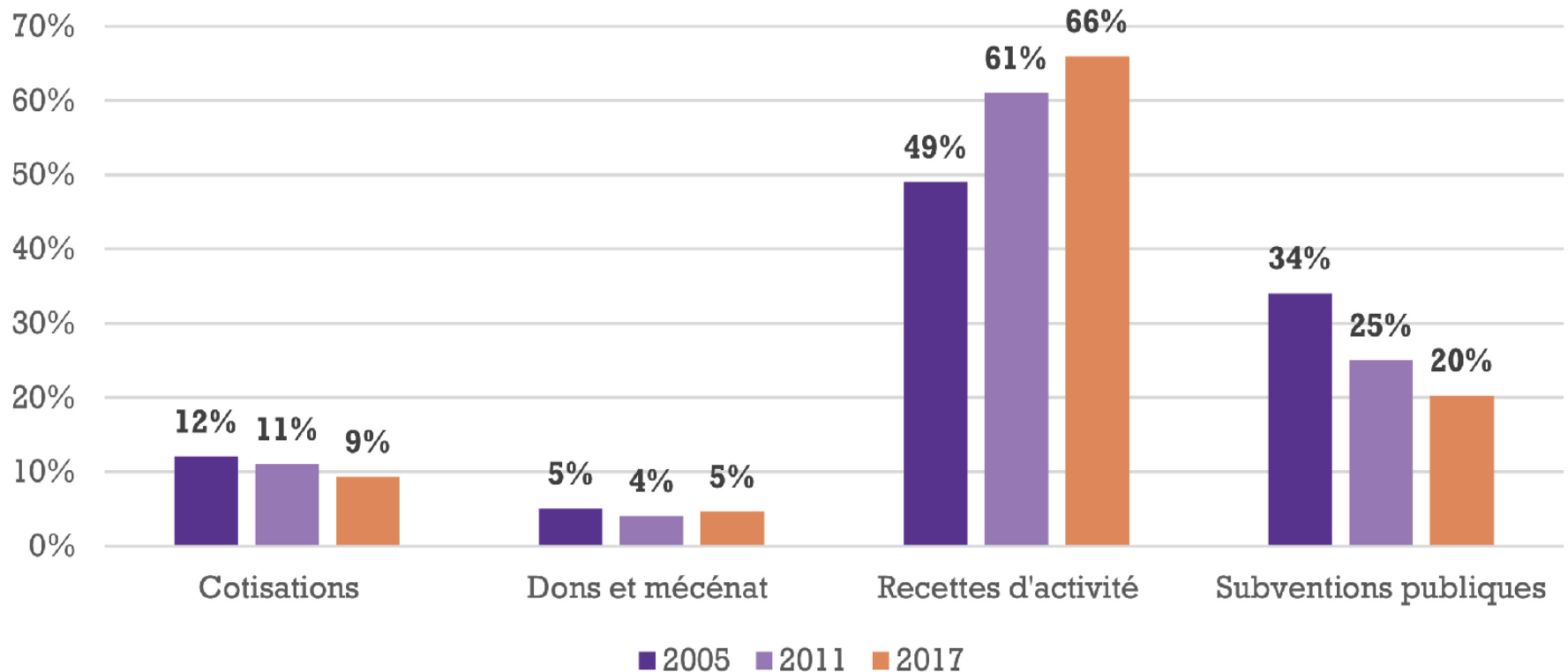
Domaine d'activité principal	Nombre d'associations (2014)	% d'associations employeuses
Sports	307 500	12
Loisirs, divertissements, vie social	281 300	4
Culture, spectacles et activités artistiques	237 100	14
Défense de causes, de droits, d'intérêts	217 100	6
Gestion de services économiques et développement local	36 000	30
Enseignement, formation, recherche non médicale	78 200	27
Santé	42 800	14
Hébergement social ou médico-social	5 100	83
Action sociale, action humanitaire ou caritative	97 100	24
<b>Ensemble</b>	<b>1 302 200</b>	

### Associations en 2017 et budgets 2011, 2017 par secteur d'activité

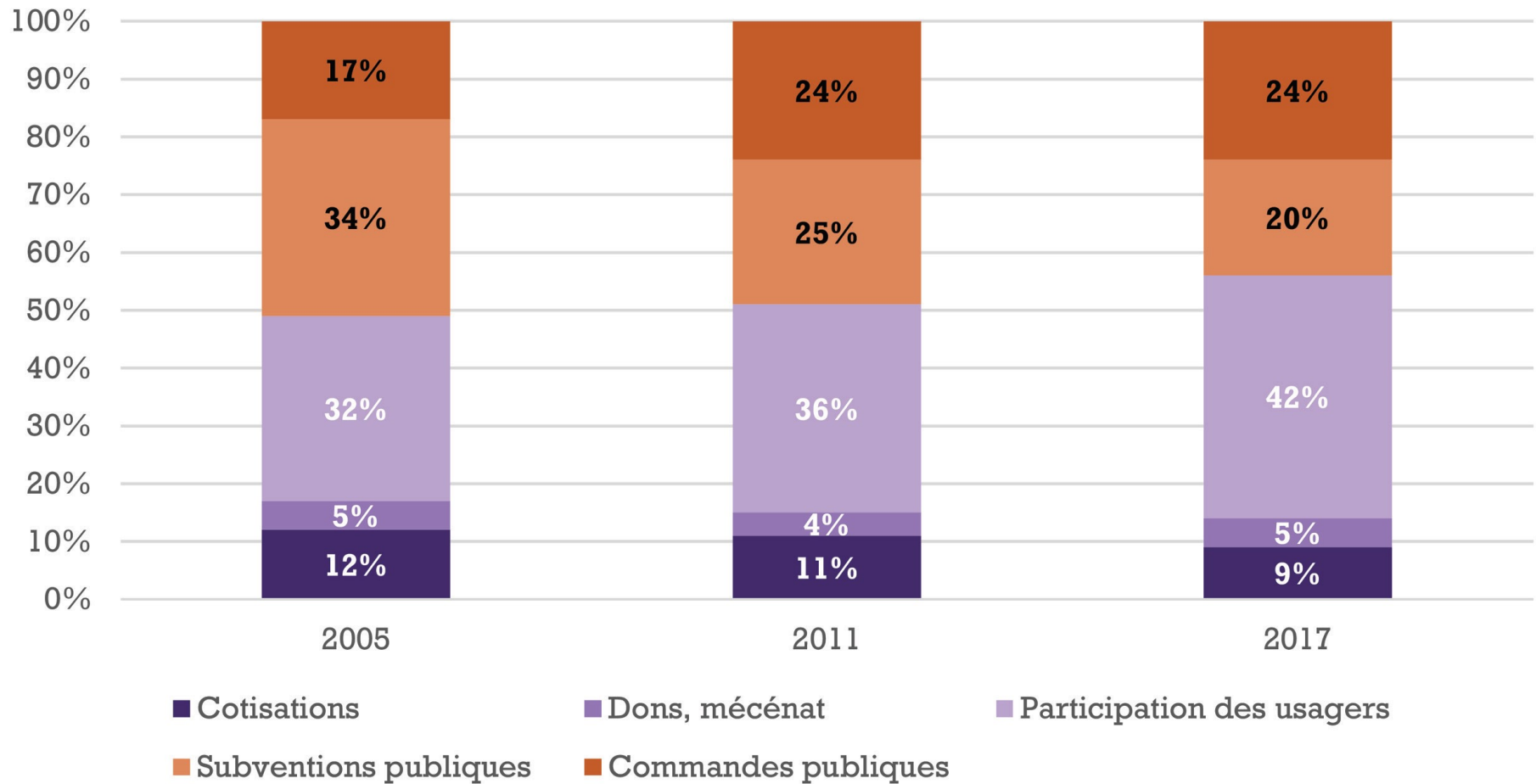


- Les quatre sources de financement des associations sont :  
**les cotisations, les dons, les recettes d'activité et les subventions publiques**
- Les ressources financières, évaluées au total à **113 milliards d'euros**, sont très concentrées dans les **associations employeuses**, en particulier dans l'action sociale, humanitaire ou caritative, l'hébergement social ou médico-social, la santé et l'enseignement.
- Elles résultent essentiellement de **recettes d'activité**, d'origine privée ou publique.
- Les associations vivent principalement, et de façon croissante, à partir de **ressources tirées de leur activité**.
- En 2011, pour la 1<sup>ère</sup> fois, inversion de la proportion **public /privé** dans les financements des associations :  
2011 : 49% / 51% >>> en 2017 : 44% / 56%

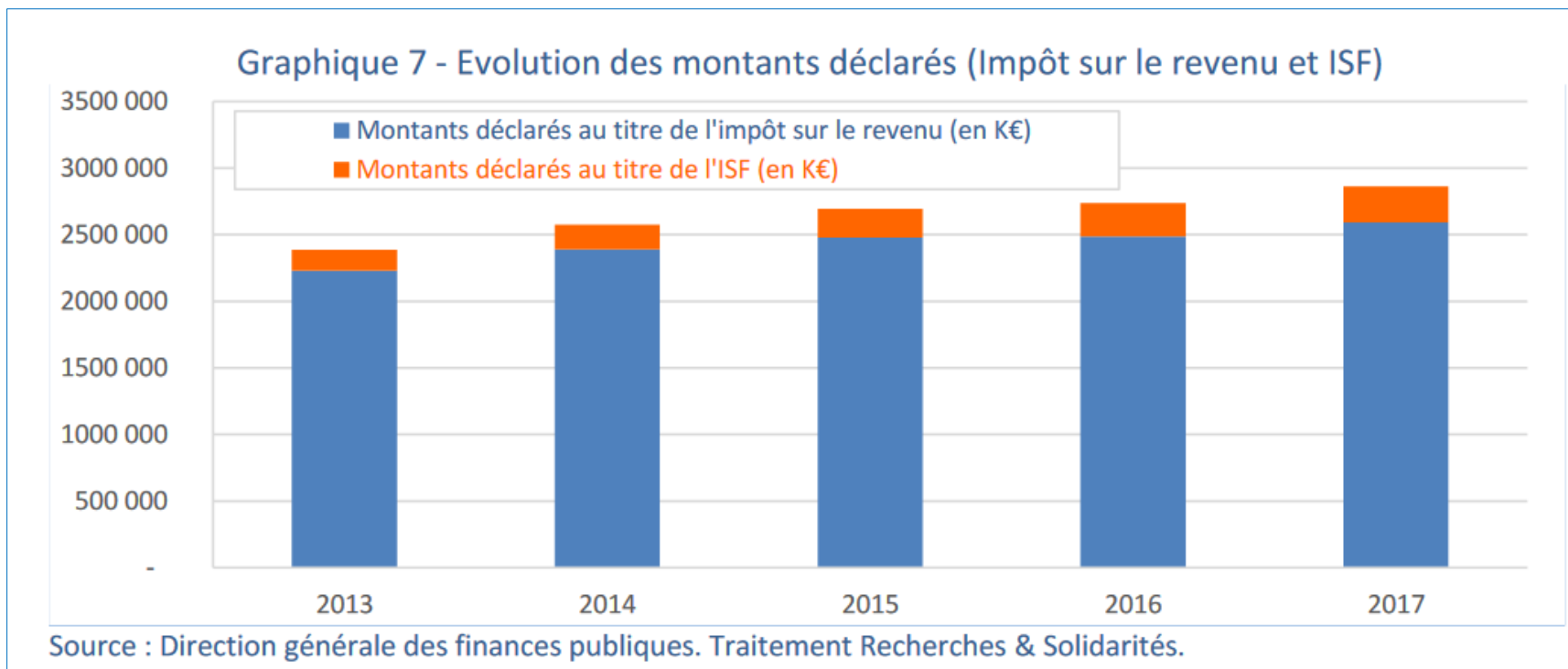
Part des ressources des associations selon leur nature, en 2005, 2011 et 2017, en % du budget total



Moins de 10 % des associations collectent 90 % des financements  
Pouvoirs publics - Fondations - Mécénat - Générosité du public



### Focus sur les ressources issues de la générosité publique



- un total de 2,865 milliards d'euros, en 2017 → 2,6 milliards € en 2019 dont 9,5% au titre de l'ISF en 2017 (273M€ puis 112 M€ en 2018 → 147 M€ en 2019)

En raison de l'origine de leurs fonds, les associations faisant appel public à la générosité sont soumises à des **obligations de contrôle externe étendues** :

- le commissaire aux comptes (au-delà de 153k€ de subvention ou de dons)
- la Cour des comptes
- l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
- l'IGESR (Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche)
- Solidarité internationale : bailleurs privés / bailleurs publics (ECHO...)

- Une transformation profonde des modalités du financement public : commande publique / subvention
- Une privatisation croissante des ressources s'appuyant sur la participation des usagers au service rendu
- Un repositionnement des acteurs publics avec la montée en charge des conseils généraux

*CF Viviane Tchernonog avril 2016*



- Dualisation du secteur associatif – baisse du nombre et du poids des associations de taille intermédiaire
- Baisse des capacités d'innovation avec la généralisation des commandes publiques
- Orientation des missions sociales vers des publics de plus en plus solvables
- Inégalités et différenciation croissante des tissus associatifs locaux en fonction des situations de richesse et de pauvreté locales

*CF Viviane Tchernonog avril 2016*

Une sollicitation de plus en plus forte pour répondre aux besoins de la société :

- apporter des réponses là où ni les pouvoirs publics ni les entreprises ne peuvent répondre
- détecter et comprendre les évolutions de la société pour inventer et tester des solutions innovantes au service des plus fragiles

Une diminution des ressources

- Modification des modalités de financements des pouvoirs publics (44 % des ressources financières)
- Mutation des RH :  
évolution du comportement des bénévoles qui sont de plus en plus nombreux mais moins fidèles

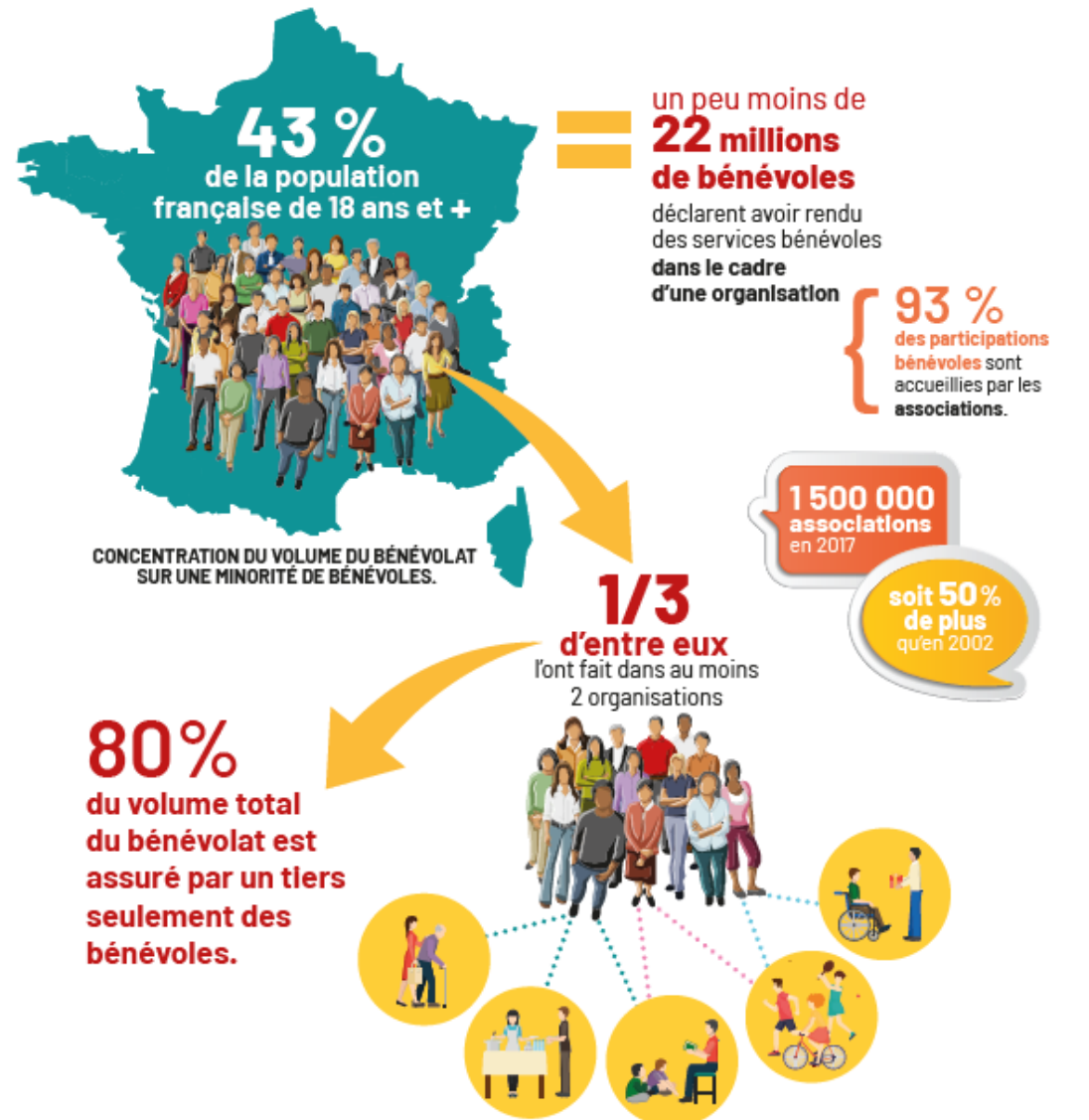


**Une nécessaire professionnalisation**

Une croissance toujours soutenue du bénévolat, en partie portée par la forte croissance du nombre de petites associations

Source :

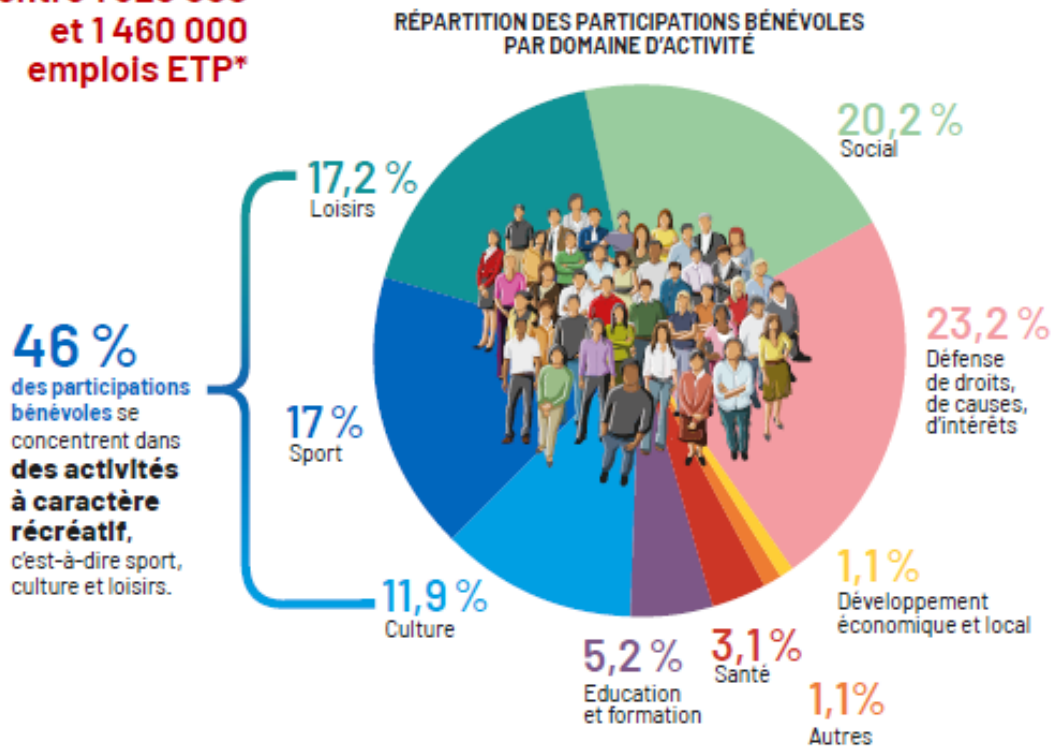
La Fonda-Etude CRA-CSA  
Infographie [Le Bénévolat en France en 2017](#)



## ÉTAT DES LIEUX GÉNÉRAL DU BÉNÉVOLAT EN 2017

Volume total  
du bénévolat :  
**entre 1 320 000  
et 1 460 000  
emplois ETP\***

Les responsables associatifs sont  
majoritairement des hommes.  
Même si la part des femmes  
progresses lentement.



**61,4 %**  
des présidents d'association  
sont des hommes

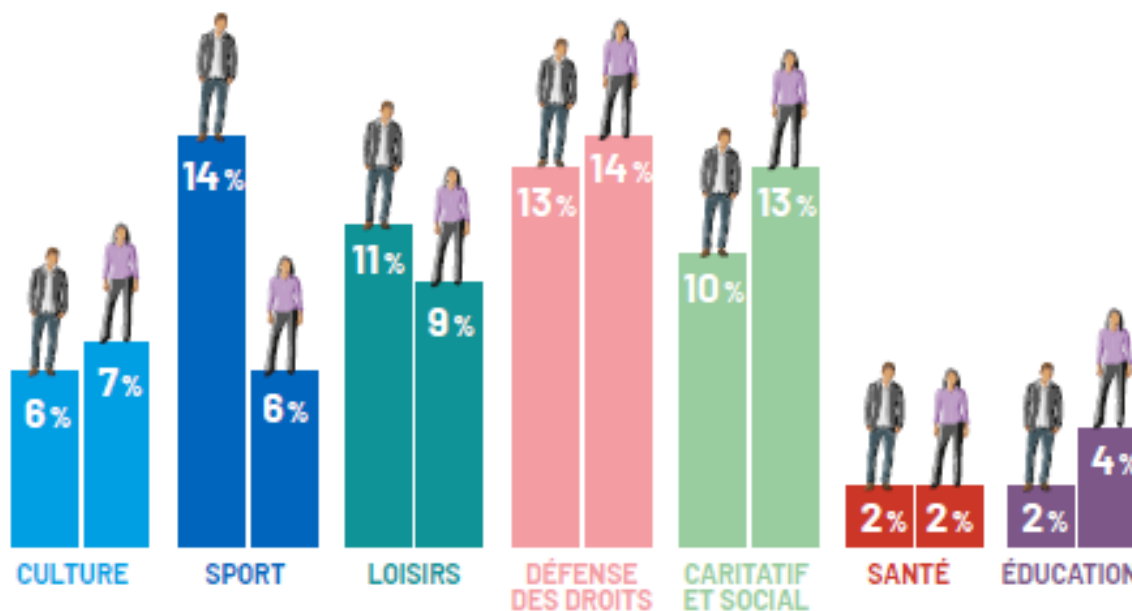
**46 %**  
des participations  
bénévoles se  
concentrent dans  
**des activités  
à caractère  
récréatif,**  
c'est-à-dire sport,  
culture et loisirs.

**52 %**  
des participations  
bénévoles sont  
occasionnelles

Mais les **participations régulières** l'emportent dans certains domaines  
comme **l'éducation et la formation, le sport ou la santé.**

## QUI FAIT DU BÉNÉVOLAT ?

Globalement, **le taux de participation bénévole des hommes est supérieur à celui des femmes** mais grande disparité selon les domaines :



### TAUX DE BÉNÉVOLAT PAR SEXE ET PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

Note de lecture : « 6 % de la population masculine de 18 ans et plus pratique le bénévolat culturel contre 7 % de la population féminine d'âge similaire ». Les taux ont été arrondis à l'unité la plus proche. Source : Enquête CRA-CSA 2017.

**Les bénévoles seniors donnent en moyenne nettement plus de temps que les bénévoles plus jeunes, et sont plus enclins au bénévolat régulier.**

**55 ans et plus**  
**130** heures  
de bénévolat  
par personne  
en moyenne

Durée médiane  
**72** heures



**entre 18 et 54 ans**  
**81** heures  
de bénévolat  
par personne  
en moyenne

Durée médiane  
**36** heures

**Il en résulte que la moitié du volume total du bénévolat est due à la contribution des seniors. Mais cette part varie selon les domaines d'activité. Par exemple elle est de 33 % dans le domaine sportif mais de 60 % dans l'action sociale et caritative.**

### **Une tendance à la transmission intergénérationnelle de l'engagement**

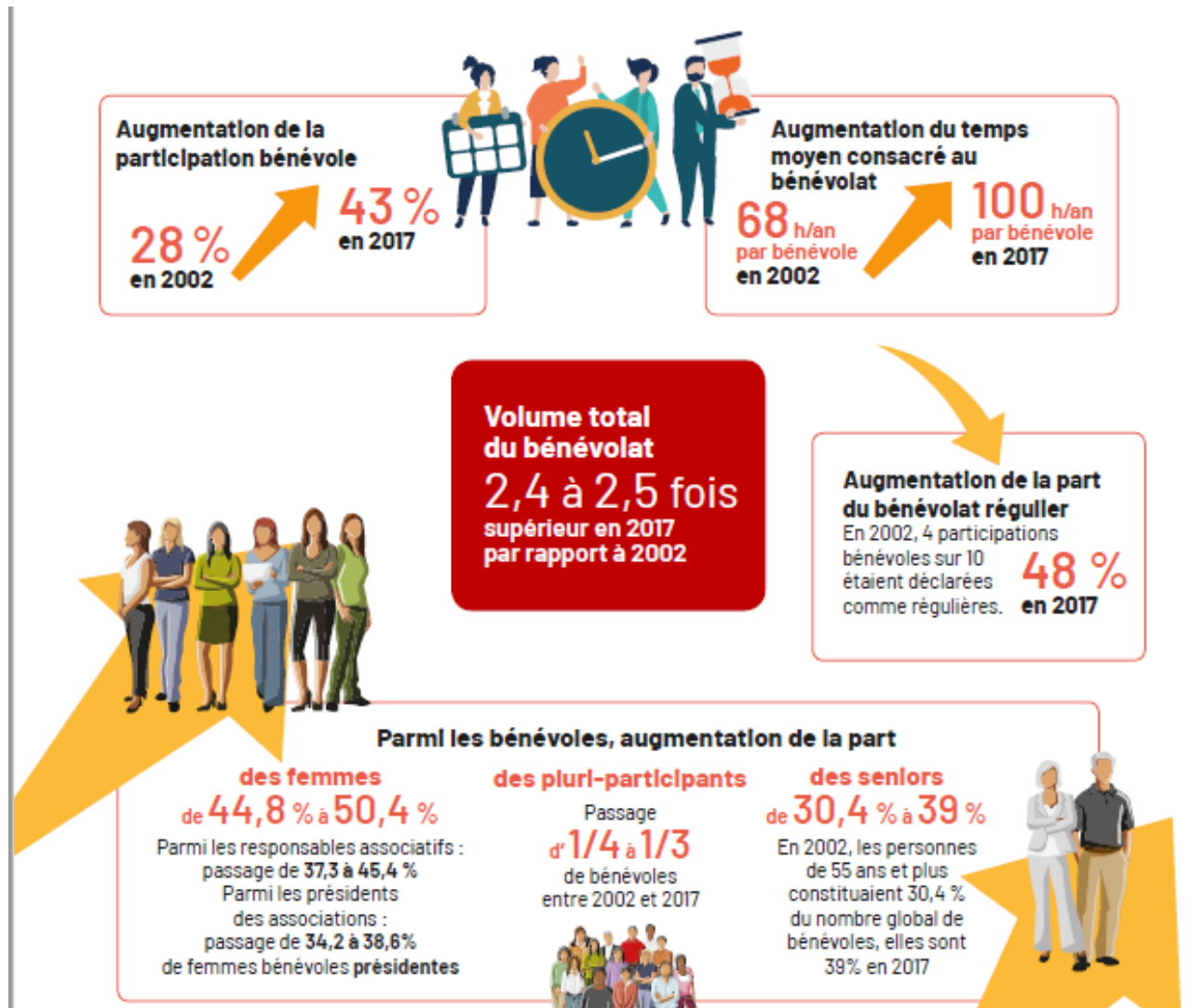
59 % de celles et ceux dont l'un au moins des parents a pratiqué le bénévolat dans le passé ont rendu des services bénévoles, contre 37 % de celles et ceux dont les parents n'ont pas été bénévoles.



### **Le bénévolat est positivement associé à l'élévation du niveau de diplôme**

55% des personnes diplômées de l'enseignement supérieur ont déclaré avoir fait du bénévolat contre 38% de personnes sans diplômes ou titulaires d'un CEP, BEPC, CAP ou BEP.





### Les acteurs institutionnels



## Ministère de l'Éducation Nationale

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

The screenshot shows the homepage of [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr). The header includes the French Republic logo and the text 'Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse'. The main navigation menu contains 'S'ENGAGER', 'Près de chez vous', 'Documentation', 'La Vie associative', 'Guide juridique et fiscal', and 'Vos démarches'. The breadcrumb trail reads: Accueil > Documentation > Le kit gratuit pour votre association > Le kit gratuit pour votre association. The main content area features the title 'Le kit gratuit pour votre association' and the subtitle 'Tous les informations ainsi que les documents et modèles utiles pour créer et administrer une association'. The publication date is 'Publié le : mardi 6 décembre 2011 - Modifié le : jeudi 13 septembre 2018'. The beginning of the text 'Ce kit gratuit recense les documents indispensables pouvant aider un' is visible at the bottom.





## Ministère de l'Intérieur



demarches.interieur.gouv.fr  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



### Mes démarches à portée de clics !

Ce site vous explique les démarches et vous renseigne sur les façons de les accomplir.  
Des [points d'accueil numériques](#) sont à votre disposition partout en France pour vous aider.

Chercher une démarche

Exemple : renouvellement carte d'identité, création d'une association

RECHERCHER

▶ Téléservices

▶ Formulaires CERFA

▶ Points numériques



ÉLECTIONS  
EUROPÉENNES

26 mai 2019

JE M'INSCRIS



sur les listes électorales

avant le 31 mars

INS  
CRIP  
TION

[Accueil](#) > [Accueil associations](#) > [Comment faire si](#) > Je crée une association

## Je crée une association

Vérfifié le 05/12/2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Comment faire si...

### Cas général

Choisir le nom de l'association

Rédiger les statuts de l'association

Déterminer le siège social

Déclarer l'association

Après la déclaration

J'organise des activités ou je porte des projets qui m'incitent à former une association avec d'autres personnes. Que dois-je faire pour la créer ? Comment la déclarer ? Comment pourra-t-elle fonctionner ? En Alsace-Moselle, je suis soumis au code civil local pour créer une association.

### Cas général

Choisir le nom de l'association

### ● Le HCVA (Haut Conseil à la Vie Associative)

Il est saisi de tous les projets de lois et de décrets concernant les associations, qui peuvent elles-mêmes, sous certaines conditions, le saisir sur toute question intéressant l'ensemble des associations.

### ● Le Mouvement Associatif (ex CPCA)

Défendre et promouvoir la vie associative dans son ensemble. Se fonde sur un mouvement associatif organisé composé de plus de 700 fédérations et unions nationales et régionales regroupées dans 16 coordinations associatives nationales. Représente 600 000 associations en France sur un total de 1,5 million estimées actives. Elle invite le législateur à définir clairement la subvention d'intérêt général et à réformer la relation contractuelle entre associations et pouvoirs publics.

### ● France Générosités

Syndicat professionnel des organismes faisant appel aux générosités.

Fort de ses 87 membres, il représente plus de la moitié des dons et legs collectés auprès du grand public

## La prospective du secteur associatif

### ● La FONDA laboratoire d'idées du monde associatif

A pour objet de comprendre et valoriser le fait associatif et sa contribution à la construction d'une société décloisonnée et respectueuse de l'initiative citoyenne

### ● Le RAMEAU

Laboratoire de recherche appliquée sur les alliances innovantes au service du bien commun

### Les études sur le secteur associatif

- Recherches et Solidarités
- CERPHI
- ADDES

### Les revues d'information

- Juris Associations
- Associations mode d'emploi
- La vie associative

### Les acteurs du bénévolat

- France Bénévolat
- Passerelles et Compétences
- Pro Bono Lab
- Tous bénévoles
- Les CRIB (Les centres de ressources et d'information des bénévoles)

### Les acteurs de l'accompagnement

- L'AVISE

Accompagne l'émergence, la consolidation et le changement d'échelle des structures d'utilité sociale, créatrices d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

Dans une dynamique partenariale, l'Avise repère et qualifie des besoins en ingénierie, imagine des réponses, expérimente puis déploie des solutions innovantes, en veillant à l'implication des bénéficiaires de ses actions.

- ADASI

Dispositif d'accompagnement à la stratégie et à l'innovation des têtes de réseau associatives

### La montée en compétence

#### ● IDAF

l'IDAF a pour mission principale de professionnaliser et de concourir au développement des associations et des fondations adhérentes.

#### ● Le DLA (dispositif porté par l'AVISE)

Le dispositif local d'accompagnement, ou DLA, permet d'accompagner des structures d'utilité sociale dans leur développement et dans la consolidation.

#### ● Les Maisons des Associations

Elles sont au service de la vie locale.

Afin de soutenir et encourager l'action des associations locales, les Maisons des Associations ont pour but de leur fournir des outils pour répondre au mieux à leurs besoins.

## Les acteurs de la philanthropie et des relations associations / entreprises

- Centre Français des Fondations et des fonds de dotation (CFF)  
Représentation, promotion d'un secteur philanthropique, dynamique, innovant et reconnu, engagé au service des causes d'intérêt général.
- Admical  
Développe le mécénat des entreprises et des entrepreneurs
- Les Entreprises pour la Cité/Mécénova  
Aide les entreprises à construire et optimiser une politique de mécénat & partenariats solidaires
- Association Française des Fundraisers (AFF)  
L'association des professionnels du mécénat et de la collecte de fonds
- EVPA - Association européenne de Venture Philanthropy  
Nouvelle forme de philanthropie qui adapte les principes du private equity (la sélection et le développement d'entreprises à fort potentiel de croissance entre autres) aux besoins du secteur solidaire. L'accent est mis sur l'impact social

L'article 18 de la [loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat](#) définit la **fondation** comme : « l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif. »

## Huit dispositifs de fonds et fondations

Établis à différentes périodes, ces dispositifs correspondent à **six statuts juridiques et à deux dispositifs abrités**

### Quatre statuts généralistes

- la fondation reconnue d'utilité publique
- la fondation abritée
- la fondation d'entreprise
- le fonds de dotation

### Quatre statuts sectoriels

- fondation de coopération scientifique
- la fondation universitaire  
*(sous l'égide d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche)*
- la fondation partenariale
- la fondation hospitalière

En 2017, il existe en France **huit dispositifs de fonds et fondations**.

Établis à différentes périodes, ces dispositifs correspondent formellement à **six statuts juridiques** et à **deux dispositifs abrités** :

## Quatre dispositifs généralistes :

- Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP).....fin XIX<sup>e</sup>/1987
- Fondation abritée (FA), sous l'égide d'une FRUP.....fin XIX<sup>e</sup>/1987
- Fondation d'entreprise (FE).....1990
- Fonds de dotation (FDD).....2008

## Quatre dispositifs spécialisés :

- Fondation de coopération scientifique (FCS) .....2006
- Fondation partenariale (FP).....2007
- Fondation universitaire (FU), sous l'égide d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.....2007
- Fondation Hospitalière(FH).....2009



# Les Fonds de dotation

---

Le **fonds de dotation** est issu de [l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.](#)

- Créé par une simple déclaration assortie du dépôt en préfecture des statuts, le fonds de dotation est conçu comme un outil souple de la philanthropie
- Sa dotation de 15 000€ minimum, consommable ou non, doit être au service d'une mission d'intérêt général.
- Sa gouvernance est libre, sous réserve de compter au moins trois administrateurs.
- Le fonds de dotation peut recevoir des dons, mais en aucun cas des fonds publics.

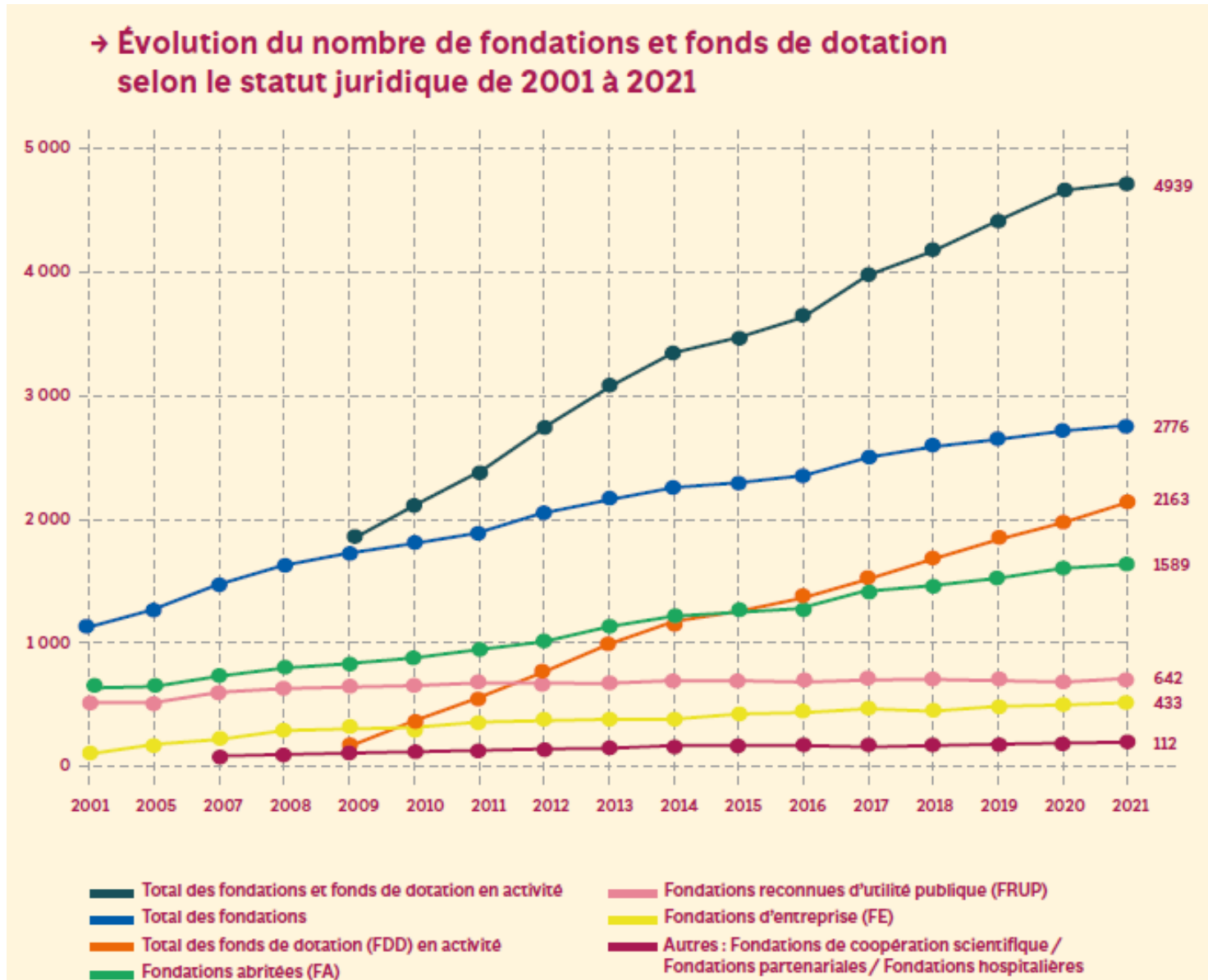
En 20 ans, le nombre de fondations a plus que doublé pour atteindre près de **2 800 structures actives en 2021**.

En y intégrant les fonds de dotation, le nombre atteint près de **5 000 structures**, qui ont engagé collectivement **11,9 milliards d'euros de dépenses** pour l'intérêt général en 2020.

## En deux décennies, une très forte croissance du nombre des fondations

- **Depuis 2001, le nombre de fondations a été multiplié par 2,5.** Cette progression est essentiellement liée aux fondations d'entreprise (six fois plus nombreuses) et aux fondations abritées, dont le nombre a triplé.
- **Croissance globale du secteur : aujourd'hui, les fondations abritées et les fonds de dotation - nouvel outil créé en 2008 - représentent les trois quarts des structures philanthropiques en France.** Cette tendance témoigne de la force de l'engagement privé, particuliers comme entreprises, pour l'intérêt général après cette période de crise sans précédent.

# Les Fondations Évolution des fondations et des fonds de dotation en France



**Ce dynamisme peut s'expliquer par plusieurs facteurs :**

- **L'évolution du cadre fiscal et juridique**, avec plusieurs lois qui ont facilité l'engagement des particuliers ou des entreprises (*loi de 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, loi TEPA de 2007 pour la relance économique, loi sur l'économie sociale et solidaire de 2014*) ;
- **Le développement des politiques de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**, qui a joué un rôle moteur dans la croissance des fondations d'entreprise. La complémentarité des approches RSE et de la philanthropie permet aux entreprises de s'engager de façon globale et cohérente pour l'intérêt général.

**Autre indicateur de la montée en puissance du secteur philanthropique : son poids économique.**

- En près de 20 ans, **les actifs des fondations comme leurs dépenses ont été multipliés par 4**, atteignant **32 Mds € d'actifs et 11,9 Mds € de dépenses en 2020** (contre 8 Mds € d'actifs et 3,1 Mds € de dépenses en 2001).

## Les fondations abritées : un modèle attractif pour les familles et les entreprises

- Les **familles s'avèrent de plus en plus nombreuses à créer des fondations abritées.**
- Autre tendance forte, **la création de fondations abritées par des entreprises**, qui représentent, par exemple, près de la moitié des nouvelles fondations accueillies par la Fondation de France (première fondation abritante en France) en 2021. Il s'agit essentiellement de PME qui se sont mobilisées en 2020 pour répondre à l'urgence de la crise sanitaire, et souhaitent désormais pérenniser cet engagement.

## Ces nouvelles fondations veulent apporter des réponses concrètes et efficaces face aux grands enjeux actuels de notre société.

- La volonté **d'accompagner la transition écologique** et de **protéger la biodiversité** est au cœur de l'engagement de près de 30 % des nouvelles fondations abritées à la Fondation de France.
- D'autres causes liées aux **vulnérabilités** sont également très présentes dans les missions des fondations. Notamment, la lutte contre les inégalités et les violences faites aux femmes, la précarité ou la santé mentale des jeunes, mais aussi l'éducation et la culture, particulièrement touchées ces deux dernières années

## Intérêt général

La formule **intérêt général** désigne la finalité d'actions ou d'institutions censées intéresser et servir une population considérée dans son ensemble...

### Mais dans le secteur associatif, c'est aussi une notion fiscale :

Une association **d'intérêt général** est, en droit fiscal français, un organisme qui peut s'autoriser, au vu des critères de l'administration fiscale, à émettre des reçus fiscaux au bénéfice de ses donateurs, particuliers ou entreprises.

Cette notion désigne des œuvres ou organismes

- **Ayant un caractère philanthropique**, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques ;
- **Leur activité ne doit pas être lucrative** au sens de la doctrine fiscale (les activités de vente et de prestation dans des conditions similaires à celles du secteur lucratif, en particulier, sont accessoires (« règle des 4 P ») ;
- **La gestion doit être désintéressée** : les dirigeants exercent leur fonction bénévolement et ne reçoivent aucune forme de rémunération excédant les trois quarts du SMIC ;
- Ils ne doivent **pas fonctionner au profit d'un cercle restreint** de personnes.

## Reconnaissance d'Utilité Publique

La **reconnaissance d'utilité publique** (ou RUP) : procédure de droit français par laquelle l'État reconnaît qu'une association ou une fondation présente une utilité publique, **ce qui lui permet de bénéficier d'avantages spécifiques et lui confère aussi une légitimité particulière.**

Aucun texte ne définit les critères de l'utilité publique.

La pratique administrative, fondée sur des avis rendus par le Conseil d'État, a dégagé un faisceau de critères :

- objet statutaire présentant un caractère d'intérêt général,
- rayonnement suffisant dans le champ d'activité dépassant un simple cadre local
- nombre minimum d'adhérents fixé à 200,
- montant annuel minimum de ressources, estimé à 46 000 euros, provenant en majorité de ressources propres et non de subventions publiques et absence de déficit sur les trois derniers exercices ;
- statuts conformes aux statuts-types approuvés par le Conseil d'Etat, garantissant l'existence de règles de fonctionnement démocratique et de transparence financière, opposables aux membres



Avec le soutien des membres fondateurs :

**Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)**  
**Conseil National de l'Ordre des Experts Comptables (CNOEC)**  
**Caisse des Dépôts**

Et de

**Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse**  
**BNP Paribas**  
**Fondation Crédit Coopératif**  
**Fondation AFNIC**

[info@ideas.asso.fr](mailto:info@ideas.asso.fr) / [www.ideas.asso.fr](http://www.ideas.asso.fr)

!

**Merci de votre attention**